

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 026-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.47

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PLR (Moser, Biel/Bienne) (porte-parole)
PLR (Dütschler, Hünibach)
Cosignataires : 13

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.03.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Stratégie Bus électriques

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de montrer, dans le cadre de l'arrêté sur l'offre 2022-2025, comment et au moyen de quels instruments il entend promouvoir l'électromobilité dans les transports publics ;
2. de prévoir le cas échéant les ressources financières nécessaires à cette fin dans le crédit-cadre d'investissement.

Développement :

Les bus électriques sont la réponse à l'exigence de décarbonisation. Les trolleybus les plus récents, qui sont équipés de batteries puissantes (à l'instar de ceux qu'utilisent BernMobil et les Transports publics biennois), sont une possibilité, mais ils supposent des investissements coûteux dans l'infrastructure des caténaires et ne se prêtent donc qu'aux itinéraires très fréquentés et à cadence élevée.

Les autobus électriques sont une autre possibilité. Ils arrivent progressivement sur le marché, mais avec des approches complètement différentes. Mais comme nous nous trouvons au tout début d'une évolution, seul l'avenir dira vers quoi nous nous dirigeons.

Actuellement, les montants à investir dans les bus électriques sont à peu près deux fois plus élevés que dans les bus au diesel. A cela s'ajoutent les investissements dans les bornes de recharge. Le financement constitue en ce moment la plus grande difficulté, raison pour laquelle le canton se devrait d'assumer un rôle phare en sa qualité de commanditaire des transports publics : à ce titre, il doit développer une stratégie sur les bus électriques et clarifier également dans ce cadre les questions de financement.

Motivation de l'urgence : le calendrier relatif à l'« arrêté sur l'offre de transports publics pour la période d'horaire 2022 à 2025 » se présente actuellement de la manière suivante, à savoir septembre 2020, Di-

rections ; décembre 2020, Conseil-exécutif ; février 2021, commission d'examen préalable ; session de printemps 2021, traitement au Grand Conseil.

Destinataires

– Grand Conseil